

Synthèse de la Plénière

Comment faire de la RSE une valeur forte pour l'entreprises ?

Intervenaient lors de cette séance :

- Sylvie BRUNET, Vice-présidente nationale de la NDRH, Enseignante volet social RSE à Euromed Management ;
- Mohamed LAQHILA, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts comptables de Marseille PACA, Co-président du Comité Développement Durable du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables au niveau national ;
- Alain FUSTEC, Docteur Ingénieur Agro ENSAR, Enseignant à HE, Expert APM, Directeur scientifique de l'Observatoire de l'Immatériel ;
- Romain FERRARI, Directeur Général de FERRARI SA ;
- Bernard MOREL, Professeur des Universités, Economiste, Vice-président de la Communauté urbaine de Marseille en charge des Affaires juridiques ;
- Michel DOUCIN, ancien Directeur Régional des Affaires culturelles de la Région Aquitaine, ancien Chef de la mission de liaison avec les ONG et la Direction générale des Affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères, Ambassadeur chargé de la RSE.

L'animateur présente le premier portail RSE (portailrse.com), soutenu par la région, qui sera opérationnel dans 15 jours. Grâce à celui-ci, un chef d'entreprise aura la possibilité de consulter l'agenda et l'actualité de la RSE, des interviews et des outils (labels, normes, dispositifs), les structures primées (recensement des entreprises qui font de la RSE) et les structures d'appui et d'accompagnement (réseaux, institutions, associations, etc.).

Mohamed LAQHILA, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables de Marseille PACA, explique que pour bien comprendre la problématique de la RSE, il a fallu sensibiliser la profession.

La RSE a ainsi été lancée dans 10 cabinets de la région, qui ont vocation à sensibiliser et à former à leur tour à la RSE de leurs clients. L'expérience sera menée sur deux ans.

Depuis 2005, les commissaires aux comptes disposent également d'un manuel de procédures interne, qui balaie quasiment toutes les fonctions. Les experts-comptables l'ont mis en place depuis 2012.

Mohamed LAQHILA précise que le gouvernement questionne l'ordre des experts-comptables sur la quasi-intégralité des textes qui intéressent l'entreprise, que ce soit sur la fiscalité environnementale ou la réglementation.

Alain FUSTEC, Directeur scientifique de l'Observatoire de l'Immatériel, explique que l'Observatoire est une association co-crée avec des experts-comptables en 2006. Elle a pour vocation de promouvoir en France la mesure de toute la richesse impalpable des entreprises, notamment celle que les normes comptables ne prennent pas en compte dans le bilan.

Dans l'économie actuelle, en effet, une part majoritaire de la valeur totale des entreprises se trouve dans l'immatériel (les clients, les hommes, l'organisation, les savoir-faire, etc.).

Alain FUSTEC explique qu'un déficit de responsabilité sociétale dans une entreprise détruit de la valeur immatérielle. La RSE permet de préserver le capital immatériel, qui est le vecteur des futurs profits de l'entreprise.

L'animateur demande à Mohamed Laqhila la raison pour laquelle les experts-comptables ne prennent pas cette logique en compte.

Mohamed LAQHILA fait valoir que ce point est bel et bien pris en compte par les entreprises, notamment *via* les informations qu'elles fournissent dans les rapports annexes au compte annuel. Si les chefs d'entreprise connaissent la valeur de l'immatériel, il reste toutefois encore difficile de le concrétiser d'un point de vue comptable.

L'animateur demande à Alain Fustec si un phénomène d'essaimage se constate sur le terrain pour les entreprises.

Alain FUSTEC indique que le rapport Thesaurus-Bercy, validé par le Ministère de l'Economie et des Finances, présente une méthode complète pour valider le capital immatériel d'une entreprise.

Alain FUSTEC confirme que nombre d'entreprises l'utilisent actuellement pour mesurer leur capital immatériel (SNCF, Auchan, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, etc.).

L'animateur interroge Romain Ferrari sur ses réactions face aux propos qui viennent d'être tenus.

Romain FERRARI, Directeur d'une entreprise textile (pour bâches de camions), affirme que son entreprise ne devrait plus exister en Europe à l'heure actuelle. Pour survivre, il a fallu trouver une singularité à l'entreprise. L'entreprise a donc misé sur l'innovation, en déposant des brevets et en fabriquant ses propres machines.

En réunissant ses clients, l'entreprise Ferrari leur a proposé de se transformer en un réseau de coopération : lorsque l'un développe une application nouvelle (stores, préaux, systèmes de protection pour l'agriculture, etc.), il l'explore, la met au point et la partage avec les autres.

Les clients sont au nombre de 60 à l'heure actuelle, pour 60 métiers, et ont essaimé en Allemagne, en Pologne, etc.

En 1970, l'entreprise Ferrari, comptait une vingtaine de salariés, pour un métier qui était destiné à disparaître. A l'heure actuelle, l'entreprise compte 600 personnes, pour une dizaine de métiers.

L'entreprise maîtrise à présent les trois boucles de l'économie circulaire : la réutilisation des infrastructures, le réemploi (réutilisation d'un équipement à un autre effet) et le recyclage.

L'animateur demande à Romain FERRARI comment il a convaincu les banques de ce projet d'entreprise qui se trouvait en fin de vie.

Romain FERRARI explique qu'il n'a pas pu demander d'aide aux banques, et préféré rassembler des entreprises alliées qui rencontraient les mêmes problématiques que la sienne.

Bernard MOREL, Professeur des Universités et Elu à la Région, intervient pour expliquer comment la RSE peut constituer un instrument de sortie de crise.

Bernard MOREL juge que la vision d'une mission éthique ou politique de RSE constitue une erreur. Pour la collectivité, il s'agit de s'inscrire dans une économie de compétitivité et de se situer dans un système concurrentiel.

La France n'étant pas capable d'affronter la compétitivité par les coûts, elle doit en effet lui faire face par la qualité, l'innovation et la prise de risques.

Pour Bernard MOREL, il revient à la collectivité de favoriser cette compétitivité des entreprises. C'est ce que tente de faire le Pacte de compétitivité, notamment à travers le soutien à l'innovation.

C'est également la raison pour laquelle la RSE est introduite dans les dispositifs de pôles régionaux d'innovation et de développement économique et social.

Par ailleurs, selon une vision territoriale, la RSE représente un élément d'attractivité d'un territoire. Bernard MOREL met toutefois en garde contre l'idée de faire passer l'attractivité territoriale comme un élément de concurrence territoriale.

L'animateur demande à Michel DOUCIN, Ambassadeur chargé de la RSE, son avis sur la loi NRE (Nouvelle Régulation des Entreprises), à partir de laquelle la France aurait perdu son avance en termes de RSE. Il lui demande par ailleurs si la vision de la RSE comme instrument de sortie de crise est uniquement régionale ou si d'autres régions partagent cette vision.

Michel DOUCIN juge que l'image très forte construite par la France avec la loi de 2001 a effectivement tendance à s'étioler. Il a toutefois bon espoir que la France sera capable de renforcer cette image dans un terme assez court, eu égard aux évolutions qui ont lieu depuis le Grenelle de l'Environnement.

Les différents acteurs, du MEDEF aux associations environnementalistes, ont en effet adressé au mois de juillet 2012 une lettre collective au Premier Ministre demandant la mise en place d'une plate-forme nationale permettant de travailler durablement sur les questions de la RSE. Le Premier Ministre ayant donné son accord, cette plate-forme est désormais en cours d'élaboration.

S'agissant de la compétitivité, Michel DOUCIN confirme que la RSE permet de progresser en la matière. L'ensemble des mesures annoncées par l'Union européenne est d'ailleurs fondé sur l'idée de rester compétitif au niveau international.

Michel DOUCIN souligne que l'image RSE France reste très forte lorsqu'elle parvient à pénétrer des marchés étrangers.

Sylvie BRUNET, Enseignante volet social RSE à Euromed Management, identifie de plus en plus d'entreprises qui se dotent de directions Développement durable et RSE, non par simple image, mais car il s'agit d'un facteur concurrentiel indéniable.

Elle note qu'un travail important reste à faire en la matière, car la question de l'emploi commence juste à être posée dans les sommets de haut niveau.

Selon Sylvie BRUNET, la RSE implique trois sujets importants :

- la gouvernance (des pays, des institutions et des entreprises) ;
- la relation entre le travail et les conditions de travail (santé au travail, RPS, etc.) ;
- les droits humains (lutte contre les discriminations).

Ces trois sujets doivent être adressés dans les entreprises, non par le biais de normes ou de contraintes, mais par la mise en avant des avantages concurrentiels qu'ils engendrent.

Sylvie BRUNET met en avant l'importance de la période de métamorphose de la société, qui voit le développement d'une multiplicité d'acteurs. La notion de coopération, que ce soit sur un territoire ou dans une entreprise, lui paraît également fondamentale.

Les parties prenantes revêtent aussi de l'importance : il convient d'identifier les personnes concernées sur un territoire et de travailler avec la commune, la région, etc.

L'animateur interroge les intervenants sur la manière dont les entreprises parviennent à faire le tri des différentes propositions de labels RSE qui paraissent.

Alain FUSTEC, qui dirige le label LUCIE, explique qu'il s'agit du premier label français aligné sur les exigences de la norme ISO 26 000. Il a pour actionnaire l'AFNOR et pour partenaire Vigeo.

Ces deux partenaires prennent en charge l'évaluation et l'audit. L'atteinte d'un niveau d'engagement réel et sérieux en termes de développement durable permet d'obtenir le label.

Alain FUSTEC explique par ailleurs que la labellisation de la RSE est due au fait qu'il n'existe pas de certification ISO 26 000.

Michel DOUCIN indique qu'au niveau international, des normes ont été élaborées, se présentant comme référentiels suprêmes : ISO 26 000, principes des Nations Unies sur les droits de l'homme et des entreprises, principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Désormais, il est demandé aux entreprises d'être responsables non seulement de leurs actions directes, mais également de leur chaîne d'approvisionnement, voire de l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Ceci occasionne une prolifération d'établissements de normes qui associent le business, des gouvernements et des ONG.

L'Europe reste en retard en la matière.

Les rendez-vous
8^{ème} édition **de la RSE**
& de ses **innovations**

14 FÉVRIER
2013 9H-18H
PARC CHANOT
MARSEILLE

En France, le gouvernement souhaite conserver son avance en termes de normes, d'où le lancement de plusieurs chantiers : un chantier label et la notation sociale. Un observatoire sur les achats responsables a été créé il y a deux ans. Les marchés publics font également l'objet d'une directive européenne, qui permettrait la reconnaissance de certains labels.

L'animateur demande à Bernard Morel si le Conseil régional forme ses élus à la RSE et à Michel Doucin ce qu'il en est au niveau national.

Michel DOUCIN répond qu'en raison de la séparation des pouvoirs, l'exécutif ne forme pas les parlementaires.

Sylvie BRUNEL indique que la situation en la matière bouge. Un groupe de travail composé de parlementaires et de syndicalistes commence à s'emparer du sujet.

Bernard MOREL ne pense pas qu'il relève du Conseil régional de former ses élus : c'est au groupe politique de former les personnes.

L'animateur demande à Nathalie Brit, qui représente 25 jeunes présents dans la salle qui auditeront des entreprises sur leur politique RSE, de conclure la séance.

Nathalie BRIT souligne l'importance de mesurer différentes variables en matière de RSE pour aboutir à une concurrence, afin de rejoindre une économie circulaire et de générer un développement durable pour les futures générations.